



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

**l'agglo**

***Plan pêche Guyane***

---

***Orientations stratégiques sur le territoire  
de la CACL et fiches actions***

*Décembre 2019*

## **Contexte**

Madame la Ministre de l'Outre-Mer a annoncé lors de sa venue en septembre 2018 l'élaboration d'un Plan Pêche Guyane ayant pour objectif de relancer la filière pêche sur le territoire Guyanais.

Ce plan Pêche abordera trois grandes thématiques : la formation, les infrastructures et la pêche illicite.

L'ensemble des acteurs publics et privés de la filière, dont la CACL, ont eu pour mission de réaliser des fiches-actions décrivant les mesures à mettre en place pour l'aboutissement de ce Plan Pêche.

Dans ce cadre, la CACL a participé à l'élaboration des fiches actions en matière d'infrastructures à développer sur son territoire. Elle a été désignée comme pilote pour la rédaction de ces fiches avec comme partenaires les communes concernées, les représentants des pêcheurs, la Collectivité Territoriale de Guyane et les services de l'Etat.

En effet, depuis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, la CACL est devenue compétente en terme de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Dès lors, le port du Larivot, auparavant port communal, a été transféré à la CACL, le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

## **Objectif Général : Développer localement et de façon durable la pêche sur le territoire Communautaire**

Dans le cadre de l'exercice de la rédaction du Plan Pêche Guyane mis en œuvre par la préfecture de Guyane et la direction de la Mer, la CACL a été amenée à produire 11 fiches actions.

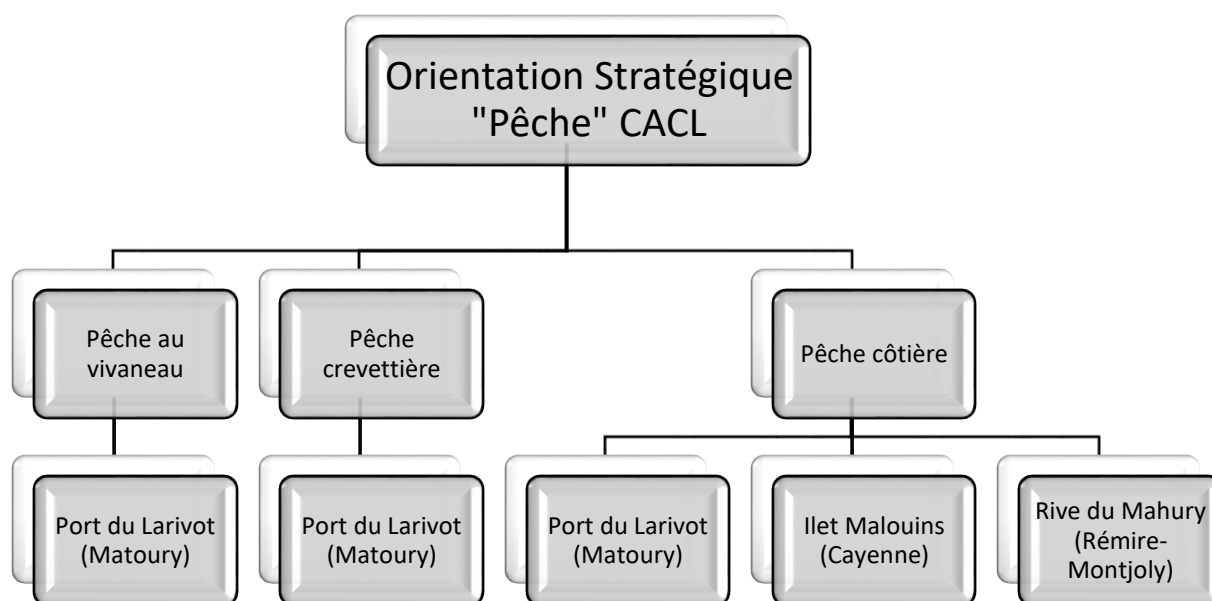
Dans cette perspective, Il était nécessaire que la CACL coordonne, dans le même temps, et de façon plus stratégique, les axes d'actions qu'explicitent les fiches actions travaillées avec les communes et la direction de la mer, au travers d'un document stratégique abordant à la fois la question des équipements portuaires, mais également la destination de la filière pêche (pêche au vivaneau, la pêche crevettière et la pêche côtière dite « artisanale »)

Pour l'élaboration de ses orientations stratégiques, la CACL s'est appuyée à la fois sur les travaux d'élaboration du schéma directeur du port du Larivot existant, ainsi que sur la prise en compte des stratégies communales développées de Cayenne et de Rémire-Montjoly quant au maintien de points de débarquement de la pêche côtière sur leur territoire, conformément aux besoins des professionnels.

La CACL a également tenu compte d'éléments apportés par l'audit administratif et financier du Port du Larivot, lancé en 2018, présenté en octobre 2019 en Commission Développement Economique et à la Commission Ad-hoc « Port». , et qui sera soumis à la validation du conseil communautaire. L'objectif de cet audit est de comprendre et objectiver le fonctionnement actuel du port du Larivot en termes d'organisation interne, de gouvernance, de suivi financier et budgétaire afin de proposer une organisation à court, moyen et long terme permettant à la CACL d'accompagner le développement du port.

Aussi, l'interface des orientations stratégiques de la CACL sur le plan Pêche Guyane de la Préfecture, pourrait définir d'abord la priorisation et l'affichage des filières, ainsi que la spécification/ spécialisation des ports de l'Agglo pouvant entrer dans le dispositif.

C'est ainsi qu'il est proposé de centraliser l'ensemble des activités de déchargement de la pêche crevettière et du vivaneau au Port du Larivot sur la commune de Matoury, et de répartir des points de débarquements de la pêche côtière au Port du Larivot, au niveau de l'ilet Malouins sur la commune de Cayenne et sur les rives du Mahury en aval du Grand Port Maritime sur la commune de Rémire-Montjoly.



*Schéma de localisation des différents points de débarquement selon le type de pêche*

### **Sur l'interface « Pêche crevettière et au vivaneau »**

Pour faire du Port du Larivot l'unique point de débarquement de la pêche dite industrielle (crevettière et vivaneau), il était dans un premier temps urgent de réaliser

des travaux de sécurisation de ses équipements de base : Rénovation du portique de levage, remplacement des bollards de quai, réfection des pieux de défense de quai et des boucliers de défense de la darse du portique de levage. Ces travaux d'urgence ont été validés par la CACL en décembre 2018 et sont actuellement mis en œuvre.

Ensuite, il est nécessaire de munir le port du Larivot d'équipements pour l'avitaillement en carburant et en glace des navires, ainsi que de disposer d'un équipement de pesée agréé de type pont bascule. Ainsi, la CACL pourra offrir un panel de service complet aux professionnels pour l'avitaillement de leurs navires, mais également mieux contrôler les flux des produits débarqués.

Par ailleurs, l'ensemble des quais du Port du Larivot doivent également être repris, une partie de ceux-ci étant complètement inutilisables. L'objectif est de pouvoir disposer de 215 mètres de quais fonctionnels. En effet, actuellement, les opérations d'avitaillement et de débarquement sont réalisées au même endroit. Or, afin de faciliter le respect des règles d'hygiène obligatoire, il est important de proposer aux professionnels des lieux différenciés pour ces différentes opérations et limiter la mise à couple des navires. Ainsi, à l'issue de la réhabilitation de l'ensemble des quais, les professionnels disposeront d'un linéaire de quai spécialement réservé au stationnement de leurs navires pour les actions d'entretien, d'un linéaire de quai spécifique pour le débarquement de leur production et d'un linéaire de quai pour toutes les opérations d'avitaillement

Ensuite, le Port du Larivot possède le seul portique de levage de Guyane, utilisé par les professionnels de la pêche, par les navires de l'Etat et par des plaisanciers. L'objectif est de proposer au port du Larivot un centre technique fonctionnel pour les navires en Guyane. Il consiste en l'extension de 2000 à 2500 m<sup>2</sup> de l'aire de carénage qui ne peut actuellement accueillir que 4 navires, et au remplacement du portique de levage. L'objectif est de pouvoir proposer une surface suffisante permettant d'accueillir une dizaine de navires pour les travaux de carénage et d'un nouvel outil de levage. Un dispositif plus léger de mise à sec des navires artisanaux sera également mis en place.

Enfin, l'objectif du Port du Larivot est de continuer à accueillir les usines de transformation des produits de la mer dans son enceinte grâce à un aménagement du foncier disponible.

L'ensemble de ces aménagements pourraient faire du Port du Larivot, un port fonctionnel, attractif et permettant de fournir aux professionnels des services de qualité et des conditions de travail optimales.

### **Sur l'interface « Pêche côtière dite « artisanale »**

A ce jour, il peut être considéré que la pêche artisanale ne possède pas de structures dédiées, aux normes et proposant des services de qualité pour le débarquement de sa production ou pour l'avitaillement des navires sur l'île de Cayenne.

Actuellement, les pêcheurs débarquent leur production au niveau du canal Leblond à Cayenne ou utilisent la marina de Dégrad des Cannes à Rémire-Montjoly. Ces points de débarquement actuels ne permettent pas aux professionnels de pouvoir profiter d'un cadre de travail correct permettant un développement de leur activité.

Par ailleurs, le renouvellement des navires, accordé par l'Union européenne possiblement sur les prochaines années, va nécessiter la mise à disposition de pontons permettant une mise à quai des nouveaux navires sur des pontons sécurisés.

Enfin, les zones de pêche des professionnels, qu'elles soient situées entre l'embouchure de la rivière Cayenne en allant vers Kourou, ou de l'embouchure du Mahury en allant vers celle de l'Approuague, nécessitent de mettre à disposition des professionnels des points de débarquements situés sur Cayenne, sur le port du Larivot et sur Rémire-Montjoly.

Ainsi, en concertation avec les communes concernées et les professionnels, il est proposé d'aménager des points de débarquement au niveau de l'îlet Malouins à Cayenne selon les recommandations de la commune, sur les rives du Mahury à Rémire-Montjoly en reprenant le projet initié par la commune, et au niveau du Port du Larivot, afin d'approvisionner les usines présentes sur le site.

Ainsi, l'aménagement de ces trois points de débarquements permettront de garder une activité traditionnelle de débarquement de poisson, historique, au niveau du centre-ville de Cayenne, de proposer un point de débarquement à Rémire-Montjoly afin de répondre aux besoins des professionnels et de créer un point de débarquement au Port du Larivot afin d'approvisionner les usiniers présents.

Ce sont ces éléments stratégiques qui se retrouvent déclinés dans les 11 fiches actions pouvant être actées comme contribution de la CACL au plan pêche guyane en cours d'élaboration par la Direction maritime.

## ANNEXE 1 : FICHES-ACTION DU PLAN PECHE GUYANE / SECTION INFRASTRUCTURES CACL

- FA 41-A Moderniser et sécuriser installations portuaires de Larivot - Réfection quais Pêche industrielle et crevette
- FA 41-B Moderniser et sécuriser les installations portuaires de pêche du port du Larivot - Réfection des boucliers de défense de la darse
- FA 41-C Moderniser et sécuriser les installations portuaires de pêche du port du Larivot - Réfection des pieux de défense de quai
- FA 41-D Moderniser et sécuriser les installations portuaires de pêche du port du Larivot - Remplacement des bollards
- FA 41-E Moderniser et sécuriser les installations portuaires de pêche du port du Larivot - Sécurisation du portique de levage
- FA 42 Etendre et moderniser l'Aire technique du Port du Larivot
- FA 43 Equiper le port du Larivot pour l'avitaillement en carburant
- FA 44 Equiper le port du Larivot pour l'avitaillement en glace
- FA 45 Equiper le port du Larivot d'un équipement de pesée agréé
- FA 47/48 Réaliser une étude de faisabilité et de conception pour l'implantation des points de débarquement de la pêche artisanale sur le périmètre de l'île de Cayenne
- FA 50 Création d'installations portuaires dédiées à la pêche artisanale à la pointe Mahury à Rémire-Montjoly
- FA 51 Créer un quai de débarquement équipé au niveau du canal Leblond (commune de Cayenne)
- FA 52 Création d'installations portuaires dédiées à la pêche artisanale au Port du Larivot
- FA 53 Relocaliser les usines de première transformation au port du Larivot

## ANNEXE 2 : PLANNING DE REALISATION DES FICHES ACTIONS DU PLAN PECHE GUYANE / SECTION INFRASTRUCTURES CACL

Fiche-action		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
41 A	Moderniser et sécuriser installations portuaires de Larivot - refection quais Pêche industrielle et crevêtière			5 125 000 €				
41 B	Moderniser et sécuriser installations portuaires de Larivot - Bouclier de Defense de la darse	108 568 €						
41 C	Moderniser et sécuriser installations portuaires de Larivot - Refection Pieux de défense quai	144 631 €						
41 D	Moderniser et sécuriser installations portuaires de Larivot - Remplacement des bollards	86 604 €						
41 E	Moderniser et sécuriser installations portuaires de Larivot - Securisation Portique de Levage	162 245 €						
42	Etendre et moderniser l'Aire technique du Port du Larivot					1 837 500 €		
43	Equiper le port du Larivot pour l'avitaillement en carburant		375 000 €					
44	Equiper le port du Larivot pour l'avitaillement en glace		700 000 €					
45	Equiper le port du Larivot d'un équipement de pesée agréé		112 500 €					
47-48	Réaliser une étude de faisabilité et de conception pour l'implantation des points de débarquement de la pêche artisanale sur le périmètre de l'île de Cayenne		180 000 €					
50	Créer des installations portuaires dédiées à la petite pêche côtière à la pointe du Mahury (commune de Rémire Montjoly)							7 600 000 €
51	Créer un quai de débarquement équipé au niveau du canal Leblond (commune de Cayenne)				3 675 000 €			
52	Créer un quai de débarquement dédié à la pêche côtière au port du Larivot			3 500 000 €				
53	Relocaliser les usines de première transformation au port du Larivot				1 000 000 €			
<b>TOTAL ANNUUEL</b>		<b>502 048 €</b>	<b>1 367 500 €</b>	<b>8 625 000 €</b>	<b>4 675 000 €</b>	<b>1 837 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>7 600 000 €</b>
<b>TOTAL FICHES CACL</b>								<b>24 607 048 €</b>

	Lancement MO
	Lancement Travaux
	Lancement Etude